

Association Loi 1901 – N°SIRET : 503 260 861 00011

Siège Social : Cour Administrative d'Appel de Marseille 45, boulevard Paul Peytral- 13006 Marseille  
Siège Administratif : chez Philippe DEWEVRE - 359 Avenue de Saint MAURICE 34250 PALAVAS LES FLOTS

Président : Philippe DEWEVRE 06 73 73 17 40

[philippe.dewevre-expertcecaam@orange.fr](mailto:philippe.dewevre-expertcecaam@orange.fr)

Secrétaire Général : Christian VERDET 06 27 04 33 70

[ch.verdet@gmail.com](mailto:ch.verdet@gmail.com)

Trésorier Général : Guy Hervé Montcheney

# Compagnie des Experts près la Cour Administrative d'Appel de Marseille C.E.C.A.A.M

## A Tous les Experts

La Seyne sur mer le 08 février 2020

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Notre Compagnie, toujours fidèle à sa vocation, poursuit l'effort de Formation continue de ses membres et organise, dans le cadre de son Programme **2020**, une formation spécifique sur le thème :

### FORMATION A LA PROCEDURE GENERALE ADMINISTRATIVE

D'une durée d'une journée, cette formation se déroulera :

**Le mercredi 8 avril 2020 de 9h30 à 17h00**  
HÔTEL CAMPANILE Chemin de la Capellane 83140 SIX FOURS  
(Parking sur place)

Une attestation de présence de 7 heures sera délivrée aux participants

**Objectif de la formation : former les experts à la procédure administrative.**

Si vous envisagez de participer à cette réunion de formation, **je vous saurai gré de me retourner avant le 25 mars 2019** délai impératif, votre bulletin d'inscription accompagné du règlement de votre participation aux frais par carte bancaire sur le site de la CECAAM. Le montant comprend le repas sur place à table.

**La capacité de la salle limite à 27 le nombre des participants** (les inscriptions sont donc limitées et seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée), n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire au risque de vous voir refuser votre participation.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires que je pourrais vous donner,

Je vous prie de croire, Chères Consœurs, Chers Confrères, à mes sentiments les meilleurs.

Joseph Gagliano  
Chargé de formation  
06 50 59 76 83

PJ : Programme et Bulletin d'inscription

## FORMATION A LA PROCEDURE GENERALE ADMNISTRATIVE

### PROGRAMME

❖ DATE DE LA FORMATION : **le mercredi 8 avril 2020 de 9h30 à 17h00**

❖ LE LIEUX DE FORMATION : Hôtel CAMPANILE chemin de la Capellane 83140 Six Fours  
↳ LE PROGRAMME a pour but de former ou de rappeler aux experts la procédure en matière administrative,

**09h00** : accueil des participants

**09h30** : démarrage de la formation

1. **GENERALITES**
2. **LES MESURES D'INSTRUCTION**
3. **L'EXPERTISE**
  - ✦ **Principes**
  - ✦ **L'expert** : Désignation - Empêchements
  - ✦ **Le contradictoire** : Moyens - Régularité des opérations - Contestations - Conséquences
  - ✦ **Exécution de la mission** : Exécution personnelle - Observations des parties - Conciliation
  - ✦ **Incidents** : Modification de la mission - Complément d'instruction - Remplacement
  - ✦ **Le rapport** : Objet - Nature - Nécessité

**12H30** : déjeuner inclus dans le prix de la formation.

**14H15** : reprise de la formation :

#### 4. LES FRAIS D'EXPERTISE

#### 5. INTERVENTION d'un magistrat du TA et de greffières pour des questions réponses avec la salle

- ✦ **Pédagogie** :
  - active et participative : apport d'information par les animateurs,
  - échanges avec les participants,
  -
- ✦ **Animateurs** : Magistrats et Experts de justice, qualifiés et très expérimentés.

**17H00** : fin du stage

↳ PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA FORMATION : **85 €** par personne pour les adhérent

↳ PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA FORMATION : **140 €** par personne pour les non adhérent

Les frais de participation sont à régler en ligne par carte bancaire sur le site de la compagnie.

L'inscription n'est retenue comme définitive qu'accompagnée de son règlement.

En cas d'annulation dans les 7 jours qui précèdent la formation, 30 % du montant des frais de participation resteront acquis à la compagnie.

Toute absence non signalée entraînera l'encaissement dans son intégralité.

Un justificatif de paiement et une attestation seront remis aux participants qui en feront la demande lors de la journée de formation afin de leur permettre l'imputation sur leurs obligations de formation.

INFORMATIONS: Joseph GAGLIANO courriel : [joseph.gagliano@expert-de-justice.org](mailto:joseph.gagliano@expert-de-justice.org) **Tél : 06 50 59 76 83**

**INSCRIPTION : à renvoyer par courriel [joseph.gagliano@expert-de-justice.org](mailto:joseph.gagliano@expert-de-justice.org)**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné

Nom : .....

Adresse : .....

SOCIETE : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....

Souhaite m'inscrire à la formation d'une journée, se déroulant le **8 avril 2020** de 9h30 à 17h00 (soit 7h00) sur le thème « Formation à la procédure générale administrative »

Le programme de cette formation est précisé ci-dessus.

En contrepartie de cette formation, je participe aux frais de formation suivants:

Coût unitaire membres de la CECAAM **85,00** € x ..... participant(s) = .....

Coût Unitaire pour les non membres **140,00** € x ..... participant(s) = .....

A régler par carte bancaire sur le site de la CECAAM.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet